

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR L'ACHAT DE DECORATIONS LUMINEUSES DE NOEL**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société DECOLUM ILLUMINATIONS, au regard du prix et des prestations proposées ;

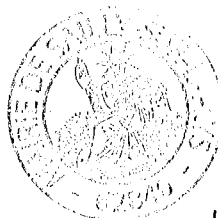
DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec DECOLUM ILLUMINATIONS (3 rue du finissage – 55310 TRONVILLE EN BARROIS) un bon de commande relatif à l'achat de décorations lumineuses de Noël d'un montant de 4.389,60€.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 10 octobre 2023

DEC 2023_153



*Ab le Maire Euzèbe,
L'adjoint suppléant,
Vincent Moutaert*

DGS